



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt, l'Agriculture

Comité de suivi des mutualisations dans les agences de l'eau 9 février 2022

Monsieur le Directeur de l'eau,

Le ministère a annoncé lors du dernier congrès UICN en septembre 2021 le gel de la baisse des effectifs pour 2022. Je cite :

« Les opérateurs de l'eau et de la biodiversité, ce sont des femmes et des hommes de terrain qui sensibilisent, suivent et protègent la nature au quotidien. Ils sont incontournables. La trajectoire positive des effectifs est donc une bonne nouvelle pour ces établissements, leurs agents et la biodiversité. Pour nous toutes et tous »

Barbara Pompili

Cela c'était hier. Aujourd'hui, plus précisément le 25/01/2022 devant les Sénateurs, Bérangère Abba a déclaré :

« Eau et biodiversité ne sont qu'un même problème. On pourrait presque envisager de fusionner l'Ademe, l'OFB et les agences de l'eau !»

Cette proposition, disons-le tout net, est absolument inacceptable pour les personnels concernés.

Pourquoi ?

- EFA-CGC a participé aux auditions proposées par la mission chargée l'état des lieux de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'eau. Conformément à son approche constructive, EFA-CGC a apporté des éléments de contribution pour améliorer la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'eau.

Alors que comme contributeur à ce rapport, EFA-CGC n'a pas encore eu connaissance du contenu et des conclusions de ce rapport, les personnels des Agences de l'eau apprennent par voie de presse que Mme la Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité soutient le projet de fusion de toutes les agences de l'eau avec l'ADEME et l'OFB.

Vous comprendrez, Monsieur le Directeur, que cette annonce est très mal perçue par les personnels et notre organisation.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de nous transmettre sans délai le rapport complet d'audit auquel nous avons contribué.

Il n'est pas acceptable que des annonces de cette envergure soient faites alors que les personnels n'ont pas encore eu les conclusions de la mission « Eau »

- Une telle fusion est totalement contraire aux conclusions du rapport 2018 conjoint du CGEDD et de l'Inspection Générale des Finances, je cite:

« Le scénario n° 5 prévoit la création d'une agence englobant tous les acteurs actuels : AFB, ONCFS, agences de l'eau, établissements publics de parcs nationaux, EPMP. Ce scénario soulève de nombreux inconvénients :

- *difficultés de la nouvelle structure à s'imposer face à des établissements à la culture forte et capacité de la tutelle à se positionner par rapport à celle-ci ;*
- *économies d'échelle incertaines et gouvernance ligotée par son gigantisme ;*
- *mise en cause ou rupture des liens territoriaux avec la disparition des conseils d'administration des agences et des établissements publics de parcs nationaux.*

Ce scénario présentant, de son point de vue, de nombreuses difficultés qui ne peuvent que conduire à l'écartier. »

- Enfin, cette proposition irréfléchie est révélatrice des préjugés selon lesquels les fusions de structures publiques engendreraient forcément plus d'efficacité.

Or fusion n'est pas raison, comme le montrent de nombreux exemples de dysfonctionnements, sans compter les dégâts humains provoqués : Pôle emploi, OFB, fusions des Régions etc.

Le système français visionnaire de gestion de l'eau par bassin a été copié dans le monde entier et repris par la DCE, il a fait la preuve de son efficacité et de sa proximité des territoires. Le recentraliser en une sorte de conglomérat informe, piloté depuis la capitale, serait contraire à tous les objectifs affichés, et n'amènerait que confusion et paralysie de la politique de l'eau.

Vous-même, M. le directeur, nous aviez personnellement affirmé votre attachement à la pérennité des agences de l'eau, ce qui justifiait selon vous les mutualisations.

Dès lors, nous souhaiterions connaître vos réponses à ces deux questions très simples :

- Premièrement, pourquoi le gouvernement, au Sénat, propose-t-il une fusion inacceptable qui est l'exact contraire de vos déclarations ?
- Enfin, et par conséquent, pourquoi continuer à perdre du temps dans un processus lourd de mutualisation, si votre seul horizon est la fusion de tous les établissements publics dont vous êtes en charge ?

Merci de votre attention.